

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, nous devons déterminer quel est le degré de cette urgence avant de pouvoir en arriver à une décision à cet égard.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ARRIÉRÉ DES DEMANDES DE PENSION—DEMANDE D'INTERVENTION

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné les nombreuses questions posées au sujet d'un arriéré de plus de 9,000 demandes portant sur des pensions nouvelles ou accrues d'anciens combattants et de leurs familles signalé il y a environ deux semaines, le ministre a-t-il pris des dispositions, ou envisage-t-il d'en prendre, pour augmenter le nombre des commissaires afin de liquider l'arriéré?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, je répéterai ce que j'ai déjà dit à la Chambre, qu'on a fait de grands progrès à cet égard. Nous avons nommé de nouveaux commissaires. Je dirai, pour la gouverne de la Chambre, qu'on reçoit des demandes et qu'elles sont à l'étude. Pendant le seul mois de février, nous en avons reçu 700 nouvelles. Je veux aussi dire au député que je suis assez satisfait des progrès réalisés. Nous savons que la question est urgente et nous faisons de notre mieux pour nous en occuper.

M. l'Orateur: Avant l'appel de l'ordre du jour, la présidence donnera la parole au chef de l'opposition et essaiera demain de la donner à quelques-uns des députés des troisième, quatrième et cinquième rangées.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Ils auront peut-être leur tour demain.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE VENTILATION DES BESOINS DE TRÉSORERIE POUR 1973-1974

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question que je lui ai déjà posée deux fois. Quand sera-t-il en mesure de me fournir un état détaillé des besoins de trésorerie du gouvernement canadien pour la prochaine année financière? J'ai du mal à comprendre ce qui l'en empêche, car j'aurais cru qu'il lui eût fallu en établir le détail avant d'aboutir à un dernier total.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce qui m'ennuie, c'est de formuler ma réponse de manière à me conformer à l'ordre du jour. Je cherche un autre moyen de répondre au député.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il s'agit de quatre réponses, que je trouve tout à fait insultantes, à quatre questions posées au gouvernement. Ce sont les questions nos 1034, 1035, 1036 et 1037. En bref, il s'agit des personnes, sociétés ou groupes

Loi sur l'habitation

de deux comtés du sud-ontarien à qui on a passé des commandes d'impression, en 1971 et 1972. Au moyen d'une réponse très brève dans chacun des cas, le ministre m'a répondu ce qui suit:

Les dossiers du ministère ne sont pas tenus de façon telle que nous puissions fournir facilement les renseignements sur les contrats passés avec des entreprises commerciales dans les comtés ou circonscriptions.

J'estime en toute justice que c'est insultant à l'extrême qu'on nous donne ces sortes de réponses à des questions tout à fait raisonnables et que nous avons absolument droit à ces renseignements.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PROJETS COOPÉRATIFS D'HABITATIONS, LES AMÉLIORATIONS, LES DROITS DE PROPRIÉTÉ, LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 16 mars, de la motion de M. Basford: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas terminé mes observations, vendredi après-midi. Comme le sait Votre Honneur, très peu de temps après l'appel des initiatives parlementaires, il y a eu la bagarre. Toutefois, c'est un privilège de pouvoir traiter de nouveau de l'habitation et d'essayer d'expliquer à la Chambre l'attitude des gens des petites municipalités et des régions rurales du Canada. Les habitants de régions rurales doivent scruter toutes les possibilités lorsqu'il s'agit d'habitation, quel que soit le ministère dont cette question relève. Je crois que l'on pourrait leur apporter une aide supplémentaire par le truchement du ministère des Affaires des anciens combattants.

• (1520)

Il y a quelques semaines j'ai posé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) une question au sujet du nombre de demandes d'assistance reçues en retard des anciens combattants aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je songeais à ceux qui avaient négligé de produire des certificats avant l'expiration de la date limite. J'ai également demandé si le ministre avait l'intention de prendre certaines initiatives en vue de prolonger le délai pour faciliter les choses aux anciens combattants qui voudraient maintenant acheter de petites propriétés, mais qui ont négligé de présenter une demande. De nombreux anciens combattants n'avaient pas profité de ce programme généreux lorsqu'il était disponible et je voudrais féliciter le gouvernement de l'époque de l'avoir institué. Si cette offre pouvait être rétablie, des mises en chantier, dont le besoin se fait grandement sentir, pourraient être entreprises à des taux d'intérêt et des modalités de paiement très attrayants. Des habitations de ce genre pourraient être restreintes aux régions démunies où les lotissements ordinaires n'ont pas été effectués.